Problèmes des régions insulaires de l'Union européenne

1997/2188(INI) - 18/03/1998

La commission a adoptéà l'unanimité le rapport de M. Vincenzo VIOLA (PPE, I). Ce rapport d'initiative fait suite aux nouvelles dispositions du Traité d'Amsterdam (art 129B et 130A) qui pour la première fois reconnaissent la spécificité des handicaps dont souffrent les régions insulaires (plus de 400 îles et 14 millions d'habitants dans l'UE). Le rapport s'inscrit dans la perspective de la prochaine réforme des Fonds structurels. A cette occasion, il demande à la Commission de prendre en compte cette spécificité insulaire. Pour remédier aux désavantages et surcoûts permanents dont souffrent les îles, le PE recommande un certain nombre de mesures, en particulier dans les domaines du transport par un meilleur accès de l'énergie notamment en faisant des îles des laboratoires d'énergies de substitution, du tourisme où il s'agit d'éviter l'offre touristique excessive et agressive, de l'environnement par la protection des zones côtières ainsi que de l'agriculture et de la pêche avec des labels de qualité insulaire. Ce rapport insiste aussi pour que les régions insulaires bénéficient d'une fiscalité et d'incitations financières adaptées qui favorisent leur développement.